© Drogues Info Service - 15 juin 2025

Vos questions / nos réponses

Comment aider le père de mes enfants

Par Profil supprimé Postée le 27/05/2011 17:09

> Bonjour
>
> vous aviez répondu à mon message il y a quelques semaines, concernant mon ex mari avec qui je me suis séparée il y a un an . Depuis quelques semaines,il boit encore plus, ne pouvant accepter notre séparation . J'ai sû qu'en seulement une semaine il avait bu plus de 15 litres de vin rouge . Chez lui un cubis est en permanence sur la table . Nos 4 fils et moi même craignons qu'il refasse un coma éthylique ou qu'il lui arrive un accident domestique car il vit seul . Mes fils essaient de lui faire accepter de se faire soigner, il continue à nier qu'il boit . On ne sait plus quoi faire, s'il ne peut pas boire pdt quelques heures, il tremble et il est en manque . Que peut on faire ? Il ne peut plus discuter car il est de plus en plus tôt le matin dans un état second et il devient agressif avec nos garçons et se désintéresse de plus en plus d'eux .Notre fils le plus jeune, qui a 15 ans vit mal cette situation . Merci

---

Mise en ligne le 30/05/2011

Bonjour,

Comme vous le savez probablement, les soins en alcoologie nécessitent l'adhésion de la personne qui boit. Il n'est pas possible de contraindre le père de vos enfants à entamer des démarches en centre de cure. Bien sûr, devant des situations de danger telle qu'un coma éthylique, il ne faut pas hésiter à faire intervenir un médecin des pompiers ou du SAMU.

Ses alcoolisations s'accentuent mais ne datent pas d'il y a quelques semaines, ni même de votre séparation il y a un an. Les raisons qui le poussent à consommer à ce point sont certainement très profondes et multiples. Vous dites qu'il continue à nier qu'il boit mais peut-il nier qu'il va mal? Il n'accepte pas de "se faire soigner" pour l'alcool mais peut-être accepterait-il de rencontrer un professionnel pour dire ce qui ne va pas, pour dire son malaise.

En dehors de vous et de vos fils il y a certainement dans son entourage d'autres personnes sensibles à son état, à son mal-être et qui pourraient, comme vous le faites, lui tendre la main, l'encourager à se faire aider. Cela paraît extrêmement difficile pour vous de faire face à cette situation, de vivre dans la crainte, l'angoisse, voire peut-être la culpabilité.

Nous vous encourageons très vivement à prendre vous-même contact avec le centre de soins que nous vous indiquions dans notre réponse précédente. Vous en retrouverez les coordonnées ci-dessous. Un accueil y est prévu pour les personnes de l'entourage, indépendammant de l'usager, en entretiens individuels ou en groupe de parole si vous pensez que cela peut vous aidez de partager votre expérience avec d'autres personnes concernées. Le soutien et les conseils que vous pourriez y trouver ne sont pas à négliger. Vous pouvez également inviter vos fils, même le plus jeune, à faire cette démarche. Les consultations sont confidentielles et gratuites.

Nous vous invitons à nouveau également à nous joindre au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, de 8h à 2h, 7j/7), il sera plus aisé d'échanger plus directement sur cette situation qui vous préoccupe.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Molière

92-94 rue Molière
72000 LE MANS

Tél : 02 43 50 32 43
Site web : www.sosan.fr/csapa/
Secrétariat : Lundi et jeudi 8h30-12h30 et de 14h-18h - mardi 8h30-12h30 et de 14h-20h - mercredi 8h30-12h30 et de 14h-19h - vendredi : 8h30-12h30 et de 14h-17h30
Accueil du public : Consultations sur rendez-vous - 4 autres lieux de consultations décentralisées : Mamers-la Flèche-Hôpital (Sillé-le-Guillaume), Maison d'arrêt les Croisettes.
Service de prévention : Intervention de prévention sur demande : établissements scolaires, mission locale, foyer de vie, professionnels, entreprises, collectivités.

Voir la fiche détaillée